

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

Compte rendu n°5 : COPIL – Vendredi 12 mai 2017 – 14h00**Objets de la réunion :**

- I. Introduction
- II. Présentation du diagnostic
- III. Echanges et discussion
- IV. Calendrier

Pièces transmises :

- Présentation de la 1^{ère} étape du diagnostic
- Calendrier d'intervention

NOM	Prénom	Qualité	Présent	Excusé
LENOIR	Daniel	Président CCMA	X	
DILIS	Alain	Vice-Président CCMA	X	
DUVALLET	Denis	Membre COPIL PLUi	X	
POIX	Angélique	Membre COPIL PLUi	X	
LELIEVRE	Raymond	Membre COPIL PLUi	X	
LECOURT	Jean-Luc	Membre COPIL PLUi	X	
DE POIX	Loïc	Membre COPIL PLUi	X	
RATTIER	Daniel	Membre COPIL PLUi	X	
GESLAIN	Denis	Membre COPIL PLUi	X	
CAILLAUD	Pascal	Membre COPIL PLUi		X
FOUQUET	Abel	Membre COPIL PLUi	X	
BOY	Véronique	DGS CCMA	X	
GAUTIER	Pascal	DST CCMA	X	
FARGES	Vincent	Chargé de Mission Urbanisme	X	
BAFFERT	Philippe	Consultant	X	
DUCHIRON	Virginie	parenthesesURBaineS	X	
BONDOUX	Sébastien	parenthesesURBaineS	X	
BOULOT	Franck	parenthesesURBaineS		X
VESGA	Andrea	parenthesesURBaineS	X	
MAUCO	Carlos	ASTYM	X	
BERNARD	Hélène	ASTYM	X	
BODY	Antoine	ADEV environnement	X	
ILLOVIC	Sébastien	ADEV environnement		X
VIGNES	Juliette	VIGNES paysage		X

I. Introduction

- Le quorum est atteint ; le Copil a lieu.
- M. le Président rappelle que l'élaboration du PLUi est la démarche d'un projet en commun qui vise au développement intégral du territoire.

II. Présentation de la 1^{ère} étape du diagnostic

Les bureaux d'études présentent une première étape du diagnostic afin d'identifier les principaux enjeux¹.

I. Documents de rang supérieur :

- Intégration de la notion « inter-SCoT » à la demander du PLUi.
- Application de la Charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine sur les communes concernées.
- Compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne, le Plan d'Aménagement et Gestion Durable du SAGE (Bassin Mayenne et Bassin Sarthe-Amont).
- Selon la disposition n°6 du SAGE du bassin versant de la Sarthe-Amont, il est nécessaire un inventaire actualisé des zones humides et des haies.

Le PLUi est tenu d'associer tous les territoires et de chercher une liaison avec les communautés de communes voisines pour éviter des blocages et pour harmoniser l'ensemble des territoires.

II. L'état initial de l'environnement :

- Présentation de la topographie, la géologie et l'hydrographie du territoire, ainsi que le réseau Natura 2000, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et les espaces naturels sensibles. Mise en évidence du potentiel énergétique du territoire (au regard du projet « Territoires à énergie positive »).

III. Dynamique du Paysage :

- Mise en perspective de grands massifs boisés et de la complexité du paysage. Présentation des trois unités paysagères principales et leur impact sur le territoire. Un tourisme vert peut être viabilisé.

IV. Démographie et habitat

- L'approche en rétrospective permet l'identification d'une faible dynamique démographique (perte régulière de population). Il faudrait analyser cet antécédent au regard de l'objectif de 20 000 habitants.
- Les enjeux sont dirigés vers l'accompagnement des ménages modestes face à la précarité énergétique (logements et déplacements) et l'accompagnement du vieillissement de la population.
- Le maintien des emplois locaux (notamment dans les pôles) est fondamental pour l'attractivité du territoire.
- Pour l'analyse de ce volet, les BE peuvent prendre en compte le critère « reste à vivre ».

V. Activités économiques

- Tissu économique constitué de PME – PMI. Le secteur tertiaire a une place prépondérante dans l'économie du territoire intercommunal.
- Mise en évidence du pôle d'emploi Villaines-la-Juhel / Pré-en-Pail-Saint-Samson / Javron-les-Chapelles, disposant d'un nombre d'emplois supérieur à l'effectif de sa population active
- Le défi majeur est celui de développer sur le territoire de nouvelles potentialités économiques.

VI. Déplacements

- Présentation des infrastructures routières et des modes de déplacements autres que la voiture. L'étude montre de bonnes conditions de circulation et propose le développement du co-voiturage et des circulations douces dans les bourgs.
- Concernant les déplacements scolaires, c'est la CCMA qui les prend en chargés actuellement.

VII. Habitat

- Présentation du marché foncier identifiant les disparités du prix du foncier et le ralentissement de la construction neuve.

¹ Pour plus de détails sur le diagnostic, se référer au document intégral.

- Un des principaux enjeux est celui de l'amélioration du confort et des performances énergétiques du parc existant, ainsi que le traitement de l'habitat dégradé.
 - **Propositions présentées durant ce COPIL :**
- Pour l'étude de l'habitat, le classement proposé au sein du PDH a été repris. Toutefois, le COPIL souhaite développer les prochaines analyses en appliquant un regroupement des communes selon 3 catégories (pôles principaux, pôles secondaires et communes rurales). Choix validé par les élus.

III. Choses à faire :

- Taux de chômage à préciser au niveau des sources.
- Analyse des déplacements par rapport au nombre d'habitants (et nombre de voyages par habitant).
- Travail sur les chiffres : mise à jour en collaboration avec les élus.
- Précision sur les aires de covoiturage (à faire par les communes).

IV. Calendrier d'intervention

- Le 20 juin : envoi des documents à présenter lors du COPIL du 27 juin.
- Le 27 juin à 14h : COPIL sur la 2ème étape du diagnostic (consommation de l'espace, patrimoine bâti, empreinte urbaine, équipements).
- Le 26 septembre à 10h : Tables rondes 1 et 2 (sur la même journée).
- Le 03 octobre à 10h : Table ronde 3.

Après le COPIL de 27 juin, faire un point avec la presse pour annoncer le lancement de la démarche en reprenant les principes de la concertation.